

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	15
Nombre de votants	15

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire.

Étaient présents : Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Alexandra BAUDIN, Isabelle GORIN, Éric TALLIA Marc MOMET, Isabelle DELEGLISE, Marion BERNOLLIN, Romain MALLEVAL, Philippe EXCOFFIER, Stéphane LEVAVASSEUR, Christiane JOET, Denis BOUVIER, Sami BAUDIN, Jonathan CHARDON.

Date de convocation : 30 Novembre 2023

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance.

I AFFAIRES FONCIERE

Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée A570 appartenant à Madame Cobbe Evelyne

Dans le cadre du projet de dévoiement de la route du PREC, Madame Evelyne COBBE souhaite vendre à la commune sa parcelle A 570.

Le montant de l'acquisition s'élève à 502.50 €.

Les frais d'acte seront pris en charge pour moitié par la Commune et pour moitié par Madame COBBE.

Approuvé à l'unanimité.

Zone Artisanale de Pré Varel - SCI BAUDIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'aménagement de la zone artisanale de Pré Varel ainsi que la création de deux lots. Le lot 2 ayant déjà été cédé, il reste le lot 1 pour lequel la commune a reçu une offre de la part de la SCI Baudin.

Montant du lot 1 : 20 000 € (considérant les contraintes topographiques et de déclivité).

Les frais d'acte notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité

Zone artisanale Pré Varel – Régularisation talus bâtiment

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'aménagement de la zone artisanale de Pré Varel ainsi que l'acte signé avec la SCI BAUDIN en 2018 pour la construction de leur bâtiment.

Il convient de régulariser une parcelle concernée par la limite de leur bâti.

Il s'agit de la parcelle cadastrée E2379a.

Le montant de la vente s'élève à 2 640 €.

Les frais d'acte notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité.

II DEMANDE DE SUBVENTIONS

Demandes de subvention FDEC et DETR : pavage des ruelles du hameau des Mèlèzes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de pavage des ruelles du hameau des Mèlèzes : de la rue principale, de la rue secondaire et de la placette.

Le montant de cette opération, imputé en investissement sur le budget communal s'élève à 110 000 € HT.

Dans la perspective de la mise en œuvre de cet aménagement, il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre, d'une part du Fond Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) à concurrence des montants octroyés dans le cadre réglementaire et d'autre part, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant de 38 000 €.

Approuvé à l'unanimité.

Transfert de subvention : Dépôt Communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le caractère urgent des travaux de stabilisation et restructuration de la voie d'accès au dépôt communal.

La Commune de Valmeinier sollicite le Département afin de transférer la subvention octroyée au titre du Fond Départemental d'Équipement des Communes en 2021 pour la stabilisation d'un mur de soutènement, et la réorienter pour les travaux de stabilisation et de restructuration de la voie d'accès au dépôt communal.

Approuvé à l'unanimité.

III LOTISSEMENT DE GRANGE BERNARD

La commune a créé, sur le secteur de Grange Bernard, un lotissement communal par un permis d'aménager sur une surface d'environ 7 000 m², composé de 5 lots dont 4 pour de l'habitat individuel (qui ont été commercialisés) et un autre (lot n°1) pour des logements collectifs.

Sur ce lot n°1, l'objectif de la collectivité est de voir se réaliser une construction d'un collectif d'environ 6 à 8 logements en vue d'une vente de logements réservés à l'usage unique d'habitation principale, et ce dans la durée (période de 20 ans).

Afin de sélectionner un opérateur en capacité à acquérir ledit lot n° 1 et de réaliser ce projet, la commune a organisé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès de plusieurs opérateurs locaux et départementaux.

Cet AMI a permis de rencontrer cinq opérateurs et d'identifier un opérateur local, la société GM Promotion de Saint Michel de Maurienne, qui a proposé un projet répondant au cahier des charges de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

IV OFFICE DE TOURISME : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

La Commune de Valmeinier va fêter ses 50 ans en 2024 et l'Office du Tourisme organisera cet évènement.

Monsieur le Maire propose de rembourser à l'Office du Tourisme les frais occasionnés par l'organisation de cet anniversaire.

Le montant global s'élève à 100 000 € qui sera versé, sous forme d'une subvention, en deux mensualités :

78 000 € en décembre 2023

22 000 € en janvier 2024

Approuvé à l'unanimité.

V TAUX 2024 DE LA REDEVANCE POUR LA POLLUTION DOMESTIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la taxe lutte contre la pollution (dont le montant n'est pas fixé par la Commune) va augmenter : 0.29 € /m3 au lieu de 0.28 € /m3 en 2022.

Approuvé à l'unanimité.

VI ABROGATION DE LA DELIBERATION N°83-09-2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°83-09-2023 instaurant le prime de fin d'année du personnel communal et fixant les conditions d'attributions votée en séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2023.

Le service de contrôle de Légalité de la Préfecture de la Savoie en date du 8 novembre dernier, à demander la copie de la délibération prise avant la parution de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, ayant instauré la prime de fin d'année ou le 13ème mois (ainsi que ses modalités d'attribution et de versement).

Cet avantage collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération mis en place avant le 26 janvier 1984, est maintenu au profit de l'ensemble de leurs agents (ex- Article 111 de cette même loi en concordance avec l'article L.714-11du CGFP).

Toutefois, pour pouvoir maintenir cet avantage, la collectivité doit tout d'abord établir que ces derniers sont bien « collectivement acquis » ; la production de documents attestant qu'ils ont pu être occasionnellement versés à certains agents n'est pas suffisante (CAA Paris 8D2C 2004 n°01PA00544).

Ainsi, la collectivité ne pouvant fournir ces documents doit abroger cette délibération.

Approuvé à l'unanimité.

VII SDIS : TARIFICATION BAS DE PISTE SAISON 2023-2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L2231-4.15 du CGCT qui prévoit que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants-droit, le remboursement des frais engagés à l'occasion d'opération de secours consécutifs à la pratique de toutes activités sportives ou de loisirs.

Il rappelle également, que chaque année le Conseil Municipal est appelé à actualiser les tarifs des pompiers.

Les tarifs pour la saison 2023/2024 (à compter du 1^{er} janvier 2024) sont les suivants :

	Décembre 2023	A compter du 1 ^{er} janvier 2024
Bas de piste/cabinet médical	226 €	239 €
Transport directement au Centre Hospitalier	348 €	369 €

Approuvé à l'unanimité.

VIII PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité à la cantine.

Le recrutement de cet agent, non titulaires, indice brut 367 s'établira comme suit :

1 agent social à temps non-complet (6 heures par semaine) du 08/01/2024 au 18/02/2024.

Approuvé à l'unanimité.

IX COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Office du tourisme : présenté par Éric TALLIA

CoDir le 5 décembre dernier : tarifs pour les prestations hiver 2023/2024 et été 2024.

Point sur les manifestations de cet hiver.

Recrutement du responsable Animation-Evènementiel, prise de fonction le 22 décembre 2023.

Point travaux : présenté par Pascal BAUDIN

La première partie du marché éclairage public est terminée. La tranche 2 débutera au printemps (secteur 1800 et les Combes)

X QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de crédits en investissement

Afin de pouvoir régler les factures d'investissements en attente, il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget M49 : budget eau et assainissement

Chapitre	BP 2023	25%
21 : immobilisation corporelle	65 000.00 €	16 250.00 €
23 : immobilisations en cours	294 656.06 €	73 664.01 €
TOTAL	359 656.06 €	89 914.01 €

Répartis comme suit :

2315 OP 61	Poteaux incendie	5 000.00 €
2315 OP 039	Réservoirs	5 000.00 €
2315 OP 67	Tampons EU et EP	5 000.00 €
2315 OP 045	Chambres de vannes	5 000.00 €
TOTAL		20 000.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Budget M57 : budget principal

Chapitre	BP 2023	25%
20 : immobilisations incorporelles	10 000.00 €	2 500.00 €
21 : immobilisations corporelles	140 000.00 €	35 000.00 €
23 : immobilisations en cours	1 652 134.34 €	413 033.58 €
TOTAL	1 802 134.34 €	450 533.58 €

Répartis comme suit :

2111	Terrains nus	17 500.00 €
2157 OP 123	Matériel et outillage technique	22 000.00 €
231 OP 116	Voiries diverses	50 000.00 €
231 OP 151	Caserne pompiers	100 000.00 €
231 OP 41	Panneaux signalétiques	6 000.00 €
231 OP26	Bâtiment public	15 500.00 €
231 OP 19	Eclairage public	30 000.00 €
231 OP 143	Base des Lières	50 000.00 €
231 OP 152	Chenalette	20 000.00 €
202 OP131	Plan Local d'Urbanisme	2 500.00 €
231 OP 153	Dépôt communal	30 000.00 €
TOTAL		343 500.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Résorption des points noirs de la desserte forestière structurante PREC - Grande Roche - demande de subvention au titre de la mesure 401 du FEADER

Annule et remplace la délibération 73-07-2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux de desserte suivants :

- Résorption de points noirs en forêt,
- Travaux de gestion des eaux,
- Création de route forestière

en forêt communale et privée d'Orelle, Saint Michel de Maurienne et Valmeinier, au lieu-dit : Versant du Prec.

Ces travaux peuvent être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Maurienne Galibier.

Le montant estimatif des travaux et de maîtrise d'œuvre est : 488 856 €HT.

Plan de financement				
RÉSORPTION DES POINTS NOIRS DE LA DESSERTÉ FORESTIÈRE STRUCTURANTE PREC - GRANDE ROCHE				
Type de travaux	Estimation dépense réelle (CHT)	Montant éligible	Montant subvention attendu (80% du plafond)	Autofinancement
Travaux de résorption des points noirs - maîtrise d'œuvre	488 856 €	400 000 €	320 000 €	168 856 €

Monsieur le Maire présente une proposition de convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage visant à structurer le financement du programme d'investissement et à autoriser la Communauté de Communes Maurienne Galibier à effectuer les travaux sur les parcelles faisant parties du domaine privé de la commune de Valmeinier.

Il indique le plan de financement ci-dessous :

Proposition de répartition financière du projet						
Type de projet	Autofinancement nécessaire	Nombre de contributeurs	Part autofinancement CCMG	Part autofinancement St Michel de Maurienne	Part autofinancement Valmeinier	Part autofinancement Orelle
Point noir n°1	6 000 €	4	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Point noir n°4	2 200 €	4	550 €	550 €	550 €	550 €
Point noir n°5	1 900 €	4	475 €	475 €	475 €	475 €
Point noir n°6	668 €	4	167 €	167 €	167 €	167 €
Point noir n°7 (non éligible, autof. 100%)	2 150 €	4	538 €	538 €	538 €	538 €
Point noir n°8 (non éligible, autof. 100%)	2 020 €	4	505 €	505 €	505 €	505 €
Point noir n°9 (non éligible, autof. 100%)	9 700 €	4	2 425 €	2 425 €	2 425 €	2 425 €
Point noir n°10	654 €	4	163 €	163 €	163 €	163 €
Point noir n°11 (non éligible, autof. 100%)	7 625 €	4	1 906 €	1 906 €	1 906 €	1 906 €
Point noir n°12	5 100 €	4	1 275 €	1 275 €	1 275 €	1 275 €
Point noir n°13 (ouvrage privé)	49 810 €	3	16 603 €	16 603 €	16 603 €	16 603 €
Point noir n°14 (gestion des eaux)	6 800 €	4	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €
TOTAL AUTOF. TRAVAUX (1)	105 002 €		28 888 €	28 888 €	28 888 €	28 888 €
Autof. Travaux	100		29%	29%	29%	29%
Mar	0		0	0	0	0
AUTOF. sur décalage plafond 400 k€ (2)	63 856 €		17 568 €	17 568 €	17 568 €	17 568 €
AUTOF. SUR TOTAL PROJET (1) + (2)	168 858 €		46 456 €	46 456 €	46 456 €	46 456 €

Approuvé à l'unanimité.

Convention cadre d'adhésion au service intérim à compter du 1er janvier 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'une convention signée entre la Commune de Valmeinier et le Centre de Gestion de la Savoie (CDG 73).

La présente convention a pour objet de confier au CDG 73 la mission de :

- Remplacer des agents territoriaux momentanément indisponible ;
- Effectuer des missions temporaires ;
- Pourvoir un emploi vacant qui ne peut être immédiatement pourvu ;
- Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Cette convention est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Approuvé à l'unanimité.

Convention tripartite commune/SMIL/ESF pour la halte-garderie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'une convention tripartite signée entre le Syndicat Mixte des Islettes, l'Ecole de Ski de Valmeinier et la Commune de Valmeinier concernant la mise à disposition des locaux de la halte-garderie, située aux niveaux 1 et 2 de la Maison de Valmeinier.

Approuvé à l'unanimité.

XI INFORMATIONS DIVERSES

Clôture enquête publique PLU.

L'enquête publique est terminée. *En attente de l'avis du Commissaire enquêteur.*

Décision modificative n° 1 Budget M57

Madame l'adjointe aux finances présente aux membres du Conseil Municipal la décision modificative n° 1 - Budget M57. Cette décision modificative concerne des écritures comptables ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiment public	8 000.00 €			
D 61551 : Entretien et réparation sur matériel roulant	30 000.00 €			
D 618 : Divers services extérieurs	40 000.00 €			
D 635 : Autres impôts, taxes et vers. Ass (administration)	1 015.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	79 015.00 €			
D 6573641 : Subv.de fonct au BA et aux régies		78 000.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		78 000.00 €		
D 681 : Dot.aux amort aux dépréc. et aux prov		1 015.00 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		1 015.00 €		
TOTAL	79 015.00 €	79 015.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 231-151 : Caserne de pompiers	12 000.00 €			
D 231-26 : Bâtiments publics		12 000.00 €		
TOTAL D23 : Immobilisation en cours	12 000.00 €	12 000.00 €		
TOTAL	12 000.00 €	12 000.00 €		
TOTAL GENERAL		0 €		0 €

Quilles du Tabarnak : demande de renégociation du loyer du bowling. Avis défavorable des membres exprimé lors de la réunion technique du 11 septembre dernier et confirmé par les membres du Conseil Municipal en séance.

Natura 2000 : nouvelle organisation avec la Région concernant la mise en œuvre de la compétence Natura 2000. La convention signée avec l'Etat ne correspond pas à cette nouvelle organisation souhaitée par la Région.

Subvention CAF : 20 387.99 € pour la rénovation de la Galipette 1.

Courrier de l'association l'Age d'Or : dissolution cette association au mois de janvier 2024. Monsieur le Maire remercie chaleureusement les membres de cette association pour leur implication dans la vie de la commune.

Courrier remerciement Ligue contre le Cancer suite à la participation de la commune à octobre rose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35.